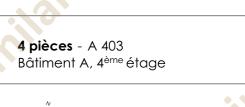


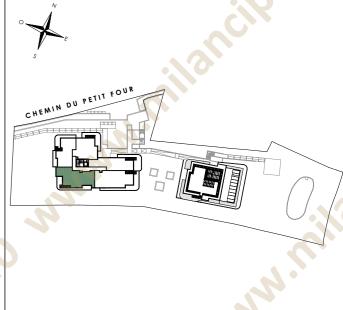


Ce logement est considéré comme évolutif au titre de la loi ELAN du 23 novembre 2018. Sa conception permet la redistribution des volumes pour garantir l'accessibilité ultérieure de l'unité de vie à l'issue de travaux simples. Le plan accessible est celui présenté au permis de construire.

B.V.C: Baie vitrée coulissante / P.F.: Porte Fenêtre / F.A.B.: Fenêtre Allège Basse / V.R.: Volet Roulant / T.E.: Tableau Electrique / Pl.: Placard LÉGENDE:

NOTA: Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les surfaces indiquées sont approximatives. Les retombées, soffites, faux plafonds, canalisations, ballon d'eau chaude, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif / La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.





	Surfac	ces Habitables
Réception dont : Entrée Séjour / Cuisine	2,65 m² 35,10 m²	37,75 m ²
Suite parentale do Chambre Salle d'eau Dressing		17,45 m ²
Chambre 2 Chambre 3 Dégagement Salle de bains W.C.		10,00 m ² 10,25 m ² 6,12 m ² 5,08 m ² 1,45 m ²

TOTAL	88,10 m ²
Terrasse Terrasse Solarium	20,85 m ² 69,40 m ²



DIKANSKY ARCHITECTES Jo

Janvier 2025 - Indice 0